

**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015**

**Etaient Présents** : Stéphanie CROXO, Christine BUCHON, Fabienne PESENTI, Cyril OZIL, Patrick BERNARD, Charles CROXO, Jean-Paul PETIT, Laurent MONDEME, Yves ENGRAND, Gérard HALIN.

**Absent excusé** : Eric LAFONT, donne procuration à Patrick BERNARD.

**Secrétaire de séance** : Patrick BERNARD.

**Ordre du jour** :

- Décisions modificatives.
- Délibération pour le SMEG.
- Délibération échange terrain, complément.
- Délibération RPQS Agglo/Mairie.
- Délibération taux de promotion interne.
- Information caducité du POS.
- Divers.

---

- **Signature des délibérations de la précédente réunion.**

Ouverture de la séance à 19h00.

**1 – Décisions modificatives :**

**Service Assainissement :**

022 : - 910.80 euros

673 : + 140.50 euros

6541 : + 770.30 euros

Adopté à l'unanimité

**Service Mairie :**

2135 : + 20000 euros

21578 : + 3000 euros

2111 : - 10000 euros

2121 : - 1000 euros

21534 : - 5000 euros

2188 : - 7000 euros

Adopté à l'unanimité.

**2 – Délibération SMEG:**

Une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages électriques, peut être perçue.

Adopté à l'unanimité.

**3 – Délibération échange terrain, complément:**

Suite à l'échange de terrain pour la réalisation du parking, une valeur doit être donnée à la parcelle, après concertation il est décidé de fixer le prix à 1500€.

Adopté à l'unanimité.

#### **4 – Délibération RPQS Agglo/Mairie:**

Présentation par Mr Le Maire du RPQS (rapport prix et qualité de service) ce document annuel permet un suivi sur le prix, sur le nombre d'abonnés, sur les volumes traités, et sur la qualité des rejets.

Adopté à l'unanimité.

#### **5 – Délibération taux de promotion interne :**

Un agent changeant de grade il convient de décider du taux de promotion, le conseil fixe ce taux de 100%.

Adopté à l'unanimité.

#### **6 – Information caducité du POS :**

Une note des services de la préfecture nous informe que les POS seront caducs le 27 Mars 2017, une réunion est prévue avec la DDTM vendredi 26 Mars.

#### **7 – Divers :**

-Convention de mise à disposition gracieuse de bâtiments a usage scolaire à ALES Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

-Autorisation de signature d'une convention de gestion des bâtiments communaux entre la commune et ALES Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

-Convention de transfert d'actif/passif : mise à disposition de biens meublés et immeubles dans le cadre des compétences transférées entre ALES Agglomération et la commune.

Adopté à l'unanimité.

-Mr le Maire fait lecture d'un courrier adressé par Mme Jolivet.

Elle demande des informations sur les travaux d'élargissement de la RD 447, le chantier étant terminé, son terrain ne sera donc pas impacté. Cette route étant départementale c'est la DDTM qui gère et coordonne les différents travaux.

Elle désirerait que la partie basse de son terrain soit constructible : situé en zone NC (zone agricole non constructible) pour le moment, la réglementation ne le permet pas, il faudra attendre la modification des documents d'urbanisme, la réalisation du futur PLU.

-Mr le Maire a reçu une autre demande du même type de la part de Mr Peladan Francis, souhaitant que son terrain actuellement en zone INA (prochainement constructible) devienne constructible. Il faut là aussi attendre la modification simplifiée du POS ou la réalisation du PLU.

-Indemnités Comptable du Trésor :

Demande Mr Carol : 262,67€ taux voté à l'unanimité : 0%

Demande Mr Lacreux : 131,30€ taux voté :

0%=2 voix

50%=6 voix

100%=3 voix

Adopté à 50%.

-Mr le Maire accompagné de Yves Engrand ont participé a la manifestation contre la baisse des dotations de l'état qui s'est déroulée à Nîmes.

-Mr le Conseiller Départemental Frédéric Gras rendra visite aux viticulteurs ce mardi 22 septembre 2015 à partir de 9H30 à la cave coopérative.

-Jean Paul Petit informe le Conseil du début des travaux de réparations et de mise aux normes des DFCI.

La séance est levée à 20h30.